

<https://www.agoras2019.fr/spip.php?article557>



# Droit de réponse

- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 7 novembre 2024

---

**Copyright © Régionale de Lorraine de l'APHG - Tous droits réservés**

---

Nous, l'auteur, la productrice, et l'intervenant principal du film LE REPLI, actuellement visible au cinéma et présenté en projection spéciale à Metz ce jeudi 31 octobre 2024, faisons part de notre stupéfaction à la lecture du communiqué de presse envoyé par l'APHG Lorraine (Association des professeurs d'histoire géographie) et rédigé par l'un de ses membres, qui accumule des affirmations portant gravement atteinte à l'intégrité de notre travail.

En premier lieu, il nous paraît indispensable d'affirmer avec autorité la haute idée que nous nous faisons du débat public, laquelle est pour nous indissociable du respect des opinions individuelles et souveraines des spectateurs de notre film. En cela nous ne pouvons que nous féliciter que notre travail suscite des réactions aussi passionnées que celles de l'auteur de ce communiqué. Au demeurant, c'est cette même conception exigeante du débat public qui nous oblige à répondre à certaines affirmations lorsqu'elles tendent à dénaturer la nature de notre travail, et incidemment à tromper le public sur le contenu de notre film, voire à porter atteinte à notre dignité en injectant rien de moins comme venin que l'accusation d'une complicité de notre film avec le lâche assassinat du professeur Samuel Paty.

Mais avant d'en arriver à cet extrémisme, ce communiqué de l'APHG Lorraine entend faire la démonstration du supposé « complotisme » de notre propos, notamment en affirmant « après recherches » que le rapport Baroin intitulé « Pour une nouvelle laïcité » ne mentionnerait pas comme nous l'affirmons que « à un certain point, la laïcité et les droits de l'homme sont contradictoires ».

Le fait que l'auteur de ce communiqué de l'APHG Lorraine n'ait pas été capable de pousser ses « recherches » jusqu'à retrouver l'intégralité du rapport Baroin ne l'autorise en aucun cas à en conclure que la citation en question n'y figure pas. Nous l'avons remis en ligne ici ([https://pdfhost.io/v/4VllrnwDY\\_pour\\_une\\_nouvelle\\_laicite](https://pdfhost.io/v/4VllrnwDY_pour_une_nouvelle_laicite)) et surligné la citation en question à la page n°9. Soit dit en passant qu'une telle rigueur méthodologique de la part d'un professeur d'histoire laisse pour le moins songeur quand à la qualité de l'enseignement qu'il dispense.

D'autre part, l'auteur de ce communiqué nous reproche de ne mentionner « nulle part » les termes exacts d'un arrêté du Conseil d'État sur le port de signes religieux dans les établissements scolaires, de sorte semble-t-il à porter l'insinuation que là aussi il nous prendrait en flagrant délit de citation tronquée ou inexistante. Or il s'avère que cet arrêté du Conseil d'État n'est tout simplement pas évoqué dans le film puisque ce qui nous intéresse dans la séquence en question est la dynamique politique et médiatique ayant conduit à l'adoption de la loi de 2004. Il est donc particulièrement malhonnête de suggérer aux lecteurs n'ayant pas vu le film que nous nous rendrions coupables de citations juridiques incomplètes ou partielles puisque de toute évidence ce n'était pas notre sujet.

Enfin, et ceci pour ne pas sombrer davantage dans les différentes querelles d'interprétations dans lesquelles ce communiqué cherche à nous entraîner, l'affirmation faite par l'auteur et signée par l'APHG Lorraine selon laquelle nous serions indifférents aux victimes du terrorisme parce que le film ne mentionne pas la marche pour les victimes de Charlie Hebdo ou parce que sa sortie dans les salles de cinéma succède de deux semaines à l'hommage national rendu à Samuel Paty relève de la plus simple abjection. Depuis les attentats du 13 novembre 2015 à l'attentat de Nice en juillet 2016, jusqu'au procès sept ans plus tard des attentats du 13 novembre, tout notre film se tient au côté des victimes du terrorisme, dénoncé et expliqué comme peu d'autres films l'ont fait avant nous. Même l'article du journal Le Point, pourtant lui aussi très critique du film, commence ainsi : « À l'origine de son film documentaire Le Repli, la déchirure des attentats de 2015. Comme beaucoup, le réalisateur est bouleversé par la brutalité de ces attaques qui paralysent la société. »

En conclusion, il paraît utile de préciser que notre travail réunit les meilleurs chercheurs dans leurs domaines, jusqu'à la présence de la juriste internationalement reconnue et professeure au Collège de France Mireille Delmas-Marty qui délivre avec force dans le film son dernier entretien. Notre film aura effectivement été remarqué dans un grand nombre de festivals prestigieux, notamment de films consacrés à la défense des droits humains. Nous avons

l'honneur d'être accompagnés par l'OMCT - Organisation Mondiale contre la Torture, par le journal Politis, et d'avoir été remarqués positivement par de nombreuses critiques de presse (Télérama, Le Monde, Le Canard enchaîné, etc..).

Enfin, il convient de défendre l'intégrité du fonctionnement du CNC mis en cause par l'APHG Lorraine, dont le fonctionnement est d'ordinaire attaqué uniquement par l'extrême-droite. À méditer.

Joseph Paris (réalisateur), Audrey Ferrarese (productrice), Yasser Louati (intervenant du film).

***"Sans vouloir prolonger la polémique, le bureau de l'APHG Lorraine rappelle que nous, professeurs d'Histoire-Géographie, fonctionnaires de l'État républicain, vivons l'enseignement de la laïcité comme un enseignement de la tolérance et de la liberté, et non comme un outil d'une prétendue "islamophobie d'État" dont nous serions les agents. "***